



« Les particuliers accompagnés sont partants pour des travaux globaux »

mardi 28 juillet 2015

Fin 2013, la Région Picardie lançait sa régie régionale du service public de l'efficacité énergétique (SPEE), puis son offre d'accompagnement global des ménages à la rénovation énergétique de leur logement via son "Pass Rénovation". Un peu plus d'un an après, Céline Willierval, responsable communication, détaille les caractéristiques de cette offre et dresse un premier bilan.

► SEM Energies Positi'if francilienne, Carre aquitain, programme alsacien Energivie... De plus en plus de régions proposent des services d'accompagnement à la rénovation énergétique à leurs administrés. Quelles sont les particularités de votre offre "Pass Rénovation" ?

CW : Sa principale différence avec les autres dispositifs est que le "Pass" intègre un accompagnement complet du ménage. Il repose sur un interlocuteur unique, le technicien de la rénovation, recruté directement par la régie, qui est présent sur chacune des étapes du projet. C'est lui qui, contacté par le particulier via le site dédié [<http://www.pass-renovation.picardie.fr/>], réalise le diagnostic complet du logement avec le logiciel DialogIE, développé par l'Ademe, étudie la situation patrimoniale et financière du ménage, et propose un programme de travaux personnalisé et adapté à la situation du ménage.

Puis, dans le cadre de l'accompagnement technique, le « Pass Rénovation » lance les consultations auprès des entreprises, signe les factures, suit le chantier – avec l'aide d'un maître d'œuvre partenaire (architecte, entreprise TCE...) dans certains cas complexes – et en assure la bonne réception. Enfin, le technicien réalise chaque année après les travaux et pendant cinq ans, une visite du logement permettant d'accompagner les occupants dans le suivi de leurs consommations et afin de limiter l'effet rebond. Au total, l'ensemble de la prestation sera facturée 1 860 euros au particulier (acquittée en une fois ou étalée sur 15 ans, moyennant le versement d'un acompte d'un montant de 300 euros).

Second point, et c'est là où ce dispositif est innovant : en cas de difficulté de financement, le « Pass Rénovation » peut avancer au ménage la somme nécessaire pour financer les travaux de rénovation thermique, avec un remboursement calé sur les économies réalisables sur la facture d'énergie. De cette manière, le ménage investit, vit dans un logement plus confortable et plus performant sans pour autant déséquilibrer sa situation financière. L'objectif du dispositif n'est pas de substituer aux aides existantes mais bien d'accompagner les ménages en situation de blocage.

► Comment fonctionne ce mécanisme de préfinancement ?

CW : Les travaux réalisés doivent permettre de dégager la somme nécessaire au remboursement des travaux, avancée au ménage par le « Pass Rénovation ». Par exemple, un foyer ayant engagé 30 000 euros de travaux (montant moyen d'une rénovation énergétique globale), et payant habituellement une facture mensuelle d'énergie de 240 euros, doit voir sa facture diminuer de 120 euros (le « Pass Rénovation » vise une diminution de 50 à 75% des consommations d'énergie finale pour les ménages).

La différence permet de rembourser l'avance qui aura été faite à 2% sur 15 ans (équipements de chauffage et de ventilation) et 25 ans (travaux sur le bâti)... Des durées longues qui pourraient cependant évoluer avec les assouplissements introduits par la loi sur la transition énergétique. Par ailleurs, le ménage peut bénéficier de toutes les aides habituelles (CITE, Eco-PTZ, Anah...). La mensualité peut donc être bien inférieure à 120 euros !

► Comment les professionnels peuvent espérer s'intégrer à ce dispositif ?

CW : Si nous n'avons pas de besoin immédiat en ce qui concerne le recrutement de techniciens de la rénovation, nous rencontrons quelques difficultés à combler nos besoins en artisans RGE. Nous avons pour cela simplifié l'ensemble de nos procédures de marchés publics et ouvert une plateforme unique [<https://picardie-pass-renovation.omnikles.com/xmarches/>]. Quelques clics suffisent aux artisans pour s'inscrire et répondre aux différents avis de marché.

Le "Pass Rénovation" connaît des débuts encourageants : nous recensons plus de 1 400 contacts de particuliers, 650 diagnostics et environ 360 contrats signés avec des particuliers, dont une copropriété de 228 logements, pour un montant global de plus de 7 millions d'euros de travaux, générant 56% d'économies d'énergie en moyenne par projet de rénovation.



A lire aussi

L'actualité de : Région Picardie
